
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.29PR**

concernant

**une demande de crédit d'étude de CHF 80'000.- pour l'implantation d'un
parc Hopp-la, espace intergénérationnel de mouvement et de rencontres,
au parc des Quatre-Marronniers**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 16 novembre 2022

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Mireille BANDERET, Stefania BEUTLER GABERELL, Jean-François CAND, Patricia VALCESCHINI, Marc NICODET, Vadim PILLOUD, Laurent VUITHIER et du soussigné, désigné Président.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Christian Weiler, municipal en charge a.i des sports et de l'activité physique, Carmen Tanner, vice-syndique, Julien Woessner, chef de service URB, Greg Perrenoud, chef de service SPORTS, Anne-Laure Lepage, urbaniste, Léona Corti, cheffe de projet. Nous les remercions pour leurs explications détaillées et pour les réponses aux nombreuses questions posées.

Introduction :

La Municipalité est convaincue que l'aménagement d'un parc Hopp-là à Yverdon-les-Bains est une opportunité et a décidé de formaliser le partenariat avec la Fondation Hopp-la par la signature d'un document d'engagement. Pour la réalisation d'un projet, la Fondation Hopp-la exige trois types de partenaires :

1. Partenaires couvrant les aspects sport, santé et social ; représentés ici par le Service des sports et de l'activité physique et le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale ;
2. Partenaires dans les domaines de la planification et la construction ; représentés ici par le Service de l'urbanisme, le Service des bâtiments et le Service des travaux et de l'environnement ;
3. Partenaires politiques et de la société civile ; représentés ici par la Municipalité, le Conseil communal, le COSY, le Conseil des jeunes et la Commission consultative Suisses-Immigrés.

Il s'agit là des partenaires centraux. D'autres partenaires locaux tels que EMS, associations, crèches, etc. seront intégrés au projet en fonction des différentes étapes. Le parc des Quatre-Marronniers a été identifié comme favorable à l'implantation d'un parc intergénérationnel à Yverdon-les-Bains en raison de son potentiel et de sa situation géographique et démographique. En effet, ce parc est proche des EMS, d'un établissement scolaire, richement arboré, de taille moyenne (idéal pour ce projet), desservi par les transports publics et déjà doté d'un parc de jeux dont le renouvellement devient nécessaire. De plus, ce parc est l'un des arrêts prévus dans le cadre du projet "Balade ActYv", qui a

pour ambition de proposer des balades avec des exercices d'activité physique et des thématiques (eau, nature, ville) sur tout le territoire communal.

Coût et financement :

Le crédit d'étude demandé, correspondant à environ 13% du budget prévisionnel total, permettra d'effectuer les diverses études, de lancer la démarche de participation, d'établir le projet et la demande de permis de construire ainsi que de rédiger l'appel d'offres en vue de la réalisation, afin de pouvoir se fonder sur un coût précis des travaux à effectuer lors de la demande de crédit d'investissement ainsi que pour les demandes de subventionnement.

Discussions de la commission :

Les discussions concernant ce préavis ont été très brèves vu le travail de présentation précis effectué de la part des différents services concernés. La totalité des commissaires tiens à remercier les services pour leur excellent travail.

Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.

Delay Kevin, Rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 16.01.2023